

Dépliant avec les propositions des deux Commissions des finances
25 novembre 2011

11.041én Budget 2012

		Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Remarques
		du 24 août 2011	du 30 septembre 2011	des 7 - 8 novembre 2011	des 23 - 25 novembre 2011	
				Adhésion au projet resp. à l'annonce tardive, sauf observation	Adhésion au projet resp. à l'annonce tardive, sauf observation	
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
A	BUDGET DES UNITES ADMINISTRATIVES					
1	AUTORITES ET TRIBUNAUX					
108	Tribunal administratif fédéral					
	<i>Compte de résultats</i>					
21	A2111.0262 Déménagement du Tribunal administratif fédéral à St-Gall	4 065 700		3 465 700	2 130 700	

		Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
2	DEPARTEMENT DES AFFAIRES ETRANGERES					
202	Direction du développement et de la coopération					
Compte de résultats						
34	A2310.0287	Actions spécifiques de la coopération au développement	754 367 300		Majorité	Minorité (Brönnimann, Füglistaller, Kunz, Landolt, Loepfe, Müller Thomas, Schibli, Schwander, Zuppiger)
						672 728 500
					Majorité	Minorité (Vischer, Bänziger, Bäumle, Carobbio, Heim, Kiener Nellen, Levrat, Schelbert)
34	A2310.0288	Coopération multilatérale au développement	259 580 600		243 979 100	selon CF
					Majorité	Minorité (Schwander, Brönnimann, Füglistaller, Graber Jean-Pierre, Grin, Kunz, Landolt, Loepfe, Müller Thomas, Schibli, Zuppiger)
35	A2310.0295	Aide aux pays de l'Est	108 972 700			68 972 700

				Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		
3	DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR								
306	Office fédéral de la culture								
	Compte de résultats								
50	A2310.0493	Culture cinématographique		14 064 600			Majorité	Minorité (Schelbert, Bänziger, Carobbio, Heim, Kiener Nellen, Levrat, Steiert, Vischer)	
								14 364 600	
316	Office fédéral de la santé publique								
	Compte de résultats								
56	A2111.0101	Mesures de prévention		19 137 100			Majorité	Minorité I (Heim, Carobbio, Levrat, Steiert)	Minorité II (Füglistaller, Brönnimann, Graber Jean-Pierre, Grin, Kunz, Schibli, Schwander, Zuppiger)
								19 375 200	18 137 100

			Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
4	DEPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE						
420	Office fédéral des migrations						
Compte de résultats							
87	A2310.0166	Requ. d'asile: charges admin. et aide sociale aux cantons	534 721 800				
						Majorité	Minorité (Kunz, Aebi, Brönnimann, Füglistaller, Graber Jean-Pierre, Grin, Müller Thomas, Schibli, Zuppiger)
							514 721 800
87	A2310.0167	Réfugiés: coûts aide sociale, encadrem. et administratifs	239 693 900				
						Majorité	Minorité (Kunz, Aebi, Brönnimann, Füglistaller, Graber Jean-Pierre, Grin, Müller Thomas, Schibli, Zuppiger)
							224 693 900

			Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
6	DEPARTEMENT DES FINANCES						
601	Administration fédérale des finances						
	Compte de résultats						
	Revenus financiers						
115	E1400.0105	Bénéfice versé par la BNS	333 333 300			Majorité 0	Minorité (Landolt, Bäumle, Carobbio, Egger- Wyss, Häberli-Koller, Heim, Levrat, Schelbert, Steiert, Vischer) selon CF
614	Office fédéral du personnel						
	Compte de résultats						
133	A2101.0148	Crédit pour des catégories de personnel particulières	35 922 000			Majorité	Minorité (Heim, Bänziger, Carobbio, Kiener Nellen, Levrat, Schelbert, Steiert, Vischer) 37 428 600

			Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
7	DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE						
701	Secrétariat général du DFE						
Compte de résultats							
						Majorité	Minorité (Müller Thomas, Brönnimann, Füglistaller, Graber Jean-Pierre, Grin, Kunz, Landolt, Loepfe, Schibli, Zuppiger)
139	A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	11 729 200	11 879 200		11 729 200 (=CF avant annonce tardive)	Mesures pour améliorer la transparence et renforcer la concurrence (information des consommateurs)
Surveillance des prix						Majorité	Minorité (Schibli, Brönnimann, Füglistaller, Graber Jean-Pierre, Grin, Kunz, Landolt, Loepfe, Müller Thomas, Zuppiger)
140	A2100.0002	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	2 493 100	3 093 100		2 493 100 (=CF avant annonce tardive)	Mesures pour améliorer la transparence et renforcer la concurrence

			Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		
Bureau de la consommation						Majorité	Minorité (Kiener Nellen, Abate, Bänziger, Brunschwig Graf, Carobbio, Heim, Kleiner, Levrat, Schelbert, Steiert, Vischer)	
140	A2115.0003	Charges de conseil	215 000	715 000		215 000 (=CF avant annonce tardive)	715 000 (=CF après annonce tardive)	Mesures pour améliorer la transparence et renforcer la concurrence
704 Secrétariat d'Etat à l'économie								
Compte de résultats								
						Majorité	Minorité (Schelbert, Abate, Bänziger, Carobbio, Heim, Kiener Nellen, Levrat, Steiert, Vischer)	
143	A2310.0354	Loi sur les travailleurs détachés	11 953 300				12 000 300	
						Majorité	Minorité (Kiener Nellen, Abate, Brunschwig Graf, Carobbio, Heim, Hutter Markus, Kleiner, Levrat, Schelbert, Steiert, Vischer)	
143	A2310.0365	Promotion des exportations	18 333 400	20 583 400		18 333 400 (=CF avant annonce tardive)	20 583 400 (=CF après annonce tardive)	Mise en œuvre des décisions du Parlement concernant la promotion économique

			Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
708 Office fédéral de l'agriculture							
<i>Compte de résultats</i>							
						Majorité	Minorité (Hutter Markus, Abate, Bänziger, Bäumle, Brunschwig Graf, Kiener Nellen, Kleiner, Schelbert, Vischer)
151	A2310.0146	Suppléments accordés à l'économie laitière	268 759 000		297 500 000	298 000 000	selon CF
						Majorité	Minorité (Grin, Brönnimann, Graber Jean-Pierre, Häberli-Koller, Kunz, Schibli)
151	A2310.0149	Paiements directs généraux, agriculture	2 177 895 000				2 197 895 000

			Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Remarques	
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		
725 Office fédéral du logement								
Compte des investissements								
						Majorité	Minorité (Schelbert, Bänziger, Carobbio, Heim, Kiener Nellen, Levrat, Vischer)	
163	A4200.0102	Mesures encouragement, maîtres d'ouvrage d'utilité publique	6 750 000				30 000 000	
727 Commission de la concurrence								
Compte de résultats								
						Majorité	Minorité (Müller Thomas, Brönnimann, Füglistaller, Graber Jean-Pierre, Grin, Kunz, Landolt, Loepfe, Schibli, Zuppiger)	
164	A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	8 175 300	8 775 300			8 175 300 (=CF avant annonce tardive)	Mesures pour améliorer la transparence et renforcer la concurrence
735 Organe d'exécution du service civil								
Compte de résultats								
166	A6100.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	31 174 700				27 174 700	

		Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Propositions de la Commission des finances du Conseil national			Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.			
GROUPE DE COMPTES - POSITIONS TRANSVERSES								
Charges de personnel								
					Majorité	Minorité I (Heim, Carobbio, Levrat, Schelbert, Steiert, Vischer)	Minorité II (Füglistaller, Brönnimann, Graber Jean-Pierre, Grin, Kunz, Müller Thomas, Schibli, Schwander, Zuppiger)	
11 - 201	Charges de personnel	5 282 079 800			5 132 079 800	selon CF	Un blocage des crédits de 2% est appliqué aux dépenses de personnel.	
Charges de biens et services et charges d'exploitation								
					Majorité	Minorité (Zuppiger, Brönnimann, Füglistaller, Graber Jean-Pierre, Grin, Kunz, Müller Thomas, Schibli)		
11 - 201	Informatique	549 341 000				499 341 000		

		Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Remarques
Message tome 2A / Département / Office / Page / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
					Majorité	Minorité (Kiener Nellen, Carobbio, Heim, Levrat, Schelbert, Steiert, Vischer)
11 - 201	Charges de conseil	261 665 200			211 665 200	selon CF
					Majorité	Minorité (Kiener Nellen, Carobbio, Heim, Levrat, Schelbert, Steiert, Vischer)
11 - 201	Autres charges d'exploitation	1 067 230 200			967 230 200	selon CF
Contributions à des tiers					Majorité	Minorité I (Zuppiger, Brönnimann, Füglistaller, Graber Jean- Pierre, Grin, Kunz, Landolt, Loepfe, Müller Thomas, Schibli, Schwander)
						Minorité II (Füglistaller, Brönnimann,Graber Jean-Pierre, Grin, Kunz, Müller Thomas, Schibli, Schwander, Zuppiger)
11 - 201	Organisations internationales	1 811 837 200			1 711 837 200	Un blocage des crédits de 5% est appliqué aux contributions aux organisations internationales.

Projet du Conseil fédéral

Annonce tardive du Conseil
fédéral

Propositions de la
Commission des finances du
Conseil des Etats

Propositions de la
Commission des finances du
Conseil national

du 24 août 2011

du 30 septembre 2011

des 7 et 8 novembre 2011

des 23 – 25 novembre 2011

Adhésion au projet resp. à l'annonce
tardive, sauf observation

Adhésion au projet resp. à l'annonce
tardive, sauf observation

Arrêté fédéral I
concernant le budget pour l'année 2012

du xx décembre 2011

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution fédérale¹,
vu le message du Conseil fédéral du 24 août 2011²

arrête:

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

Art. 1 Compte de résultats

¹ Le compte de résultats inscrit au budget de la Confédération suisse pour l'exercice 2012 est approuvé.

² Il se solde par:

	francs			
a. Charges de	63 846 566 800	63 850 666 800	63 878 807 800	63 555 621 300
b. Revenus de	64 622 333 300			64 289 000 000
c. Un excédent de revenus de	775 766 500	771 666 500	743 525 500	733 378 700

Art. 2 Domaine des investissements

Les dépenses et recettes d'investissement de la Confédération suisse pour l'exercice 2012 sont, en tant que partie du compte de financement, budgétisées comme il suit:

	francs
a. Dépenses d'investissement de	7 376 801 100
b. Recettes d'investissement de	251 621 800

Art. 3 Transferts de crédits

¹ Le Département fédéral des finances (Office fédéral du personnel) est autorisé à procéder, en accord avec les services concernés, à des transferts entre les crédits destinés aux charges de personnel des différents départements, de la Chancellerie fédérale et du Conseil fédéral.

² Les départements sont autorisés à procéder à des transferts entre les crédits destinés aux charges de personnel des différentes unités de l'administration centrale de la Confédération qui leur sont subordonnées.

³ Les unités administratives sont autorisées à procéder, en accord avec le département compétent, à des transferts entre le crédit destiné à la rétribution du personnel et aux cotisations de l'employeur et le crédit destiné à couvrir les charges de conseil; ces transferts ne peuvent cependant dépasser 5 % du crédit approuvé pour couvrir la rétribution du personnel et les cotisations de l'employeur ou 5 millions de francs.

⁴ Les unités administratives GMEB sont autorisées à procéder, en accord avec le département compétent, à des transferts entre le crédit d'investissement et le crédit de charges de l'enveloppe budgétaire; ces transferts ne peuvent cependant dépasser 5 % du crédit de charges approuvé ou 5 millions de francs.

⁵ Le Département fédéral de l'intérieur est autorisé à procéder, en accord avec le Département fédéral des finances (Administration fédérale des finances et Office fédéral des constructions et de la logistique), à des transferts entre le crédit d'investissement de l'OFCL destiné aux mesures de construction dans le domaine des EPF et le crédit de charges du domaine des EPF destiné à l'exploitation; ces transferts ne peuvent cependant pas dépasser 20 % du crédit d'investissement approuvé.

Art. 4 Dépenses et recettes

Sont autorisés pour l'exercice 2012, sur la base du compte de résultats et des investissements budgétés et dans le cadre du compte de financement:

	francs			
a. Dépenses totales de	64 099 308 900	64 103 408 900	64 131 549 900	63 808 363 400
b. Recettes totales de	64 750 833 600			64 417 500 300
c. Un excédent de recettes dans le compte de financement de	651 524 700	647 424 700	619 283 700	609 136 900

Art. 5 Frein à l'endettement

¹ Conformément à l'art. 126, al. 2, Cst., le budget se fonde sur un plafond des dépenses totales de 64 565 399 685 francs.

64 229 733 052

² Ce montant est réduit de 466 090 785 francs, passant ainsi à 64 099 308 900 francs. Conformément à l'art. 17d de la loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (LFC)³, cette réduction est portée au compte d'amortissement (art. 17a LFC).

461 990 785
...64 103 408 900

433 849 785
...64 131 549 900

421 369 652
...63 808 363 400

³ RS 611.0

**Art. 6 Objectifs pour les groupes de produits d'unités
administratives GMEB**

Les coûts et les recettes pour les groupes de produits d'unités administratives GMEB indiqués dans l'annexe sont fixés sous forme d'objectifs au sens de l'art. 42, al. 2, LFC.

Art. 7 Crédits d'engagement soumis au frein aux dépenses

¹ Les crédits d'engagement suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés:

	francs
a. Ordre et sécurité publique	138 400 000
b. Relations avec l'étranger – Coopération internationale	22 700 000
c. Défense nationale	1 531 000 000
d. Programme de construction 2012 du domaine des EPF (projets individuels)	21 500 000
e. Prévoyance sociale	410 000 000
f. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 820 000 000
g. Crédits annuels d'engagement pour des contributions fédérales et des prêts	158 000 000
h. Risque de guerre en cas de vols humanitaires et diplomatiques spéciaux, par engagement	300 000 000

Art. 7 ▼ Frein aux dépenses

Art. 7 ▼ Frein aux dépenses

² Le crédit-cadre suivant est approuvé:

Constructions du domaine des EPF 2012 (constructions
dont le coût est inférieur à 10 mio de fr.).

78 500 000

**Art. 8 Crédit supplémentaire destiné à la CTI
 (promotion de la recherche et de l'innovation)
 soumis au frein aux dépenses**

¹ Le crédit d'engagement destiné à la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) selon l'art. 2, al. 1, de l'arrêté fédéral du 14 juin 2011 relatif au financement des activités nationales et internationales dans le domaine de l'innovation pour l'année 2012⁴ est augmenté de 7 millions de francs, passant ainsi à 128,5 millions de francs.

² L'augmentation sera utilisée pour l'encouragement de projets, y compris les contributions overhead.

Art. 8 ▼ Frein aux dépenses

Art. 8 ▼ Frein aux dépenses

⁴ FF 2011 5141

Art. 9 Crédits d'engagement non soumis au frein aux dépenses

Les crédits d'engagement suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés:

	francs
a. Ordre et sécurité publique	18 400 000
b. Relations avec l'étranger - Coopération internationale	300 000
c. Crédits annuels d'engagement pour des contributions fédérales et des prêts	36 600 000

**Art. 10 Transferts de crédits dans le programme de construction
2012 du domaine des EPF**

¹ Le Département fédéral de l'intérieur est autorisé à procéder à des transferts entre le crédit d'engagement visé à l'art. 7, al. 1, let. d et le crédit-cadre destiné au programme de construction 2012 du domaine des EPF visé à l'art. 7, al. 2.

² Les transferts de crédits ne doivent pas dépasser 2 % du montant du plus petit crédit concerné.

Art. 11 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.